

Le quatre septembre, comme il revenait d'une excursion à cheval dans les environs de sa résidence, son cheval fit une chute et en tombant lui écrasa la jambe droite. Les médecins découvrirent que l'os principal de la jambe était fracturé obliquement et qu'il y avait en outre au-dessus du genou une large blessure causée évidemment par l'angle d'une pierre. Pendant les jours qui suivirent cet accident, lord Sydenham souffrit beaucoup, quoiqu'il ne cessât de s'occuper d'affaires. Il se proposait de fermer les Chambres le quinze septembre, mais son mal s'aggravant de jour en jour, la prorogation fut remise au dix-sept, et ce fut le général Clitherow, le plus ancien officier militaire à Kingston, qui vint clore le Parlement. Le lendemain, dix-huit, lord Sydenham fit son testament et passa tout le reste de la journée avec son chapelain, le Dr Adamson; et le dix-neuf, à sept heures du matin, il rendait le dernier soupir.

Il n'avait que quarante-deux ans; mais il était usé par les travaux et les veilles. Il avait été quinze ans membre de la Chambre des Communes, dix ans ministre d'Etat, cinq ans membre du cabinet britannique, et un peu plus de deux ans gouverneur-général des provinces anglaises de l'Amérique du Nord.

toute sa vie de la question de l'éducation, était en état de faire d'excellentes recommandations, le bill fut considérablement modifié et amélioré. La plus grande partie de ses dispositions ont été conservées dans les actes passés subséquemment. Cet acte ne pouvait être en force qu'à compter du premier janvier 1842.

M. Parent fit aussi passer un acte pourvoyant à la traduction des lois en langue française. Le procureur-général Ogden fit révoquer ou modifier les ordonnances de judicature du Bas-Canada passées l'année précédente par le Conseil Spécial. Le procureur-général Draper fit adopter plusieurs mesures concernant l'administration de la justice dans le Haut-Canada. Le solliciteur-général Day fit passer un bill pour pourvoir à un recensement périodique des habitants de la Province. M. Christie fit passer deux bills pour pourvoir à l'administration de la justice aux Iles de la Madeleine et dans le district de Gaspé.

Les bases d'une mesure qui devait bientôt occuper la Législature pendant plusieurs années, celle de l'abolition de la tenure féodale en Canada, furent aussi jetées durant cette session sous forme de trois résolutions adoptées par l'Assemblée législative le 28 juillet 1841.

Une commission fut nommée pour reviser les statuts et ordonnances du Bas-Canada.

Dans cette même session, sur pétition de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal et de la Société Littéraire et Historique de Québec, quinze cents louis furent affectés à une exploration géologique de la province. C'est à la suite de ce vote que M. W. Logan, plus tard Sir Wm Logan, commença cette série d'explorations qui ont tant contribué à faire connaître le Canada à l'étranger, et à nous initier nous-mêmes aux richesses de toutes sortes que recèle le sol de notre pays.